

Séance du mardi 28 mars 2023

Date de la convocation: 21/03/2023

Membres en exercice : 14

Présents : 9
Votants: 10

Nbr. vote pour: 7
Nbr. vote contre: 0
Nbr. abstentions: 3

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,

Présents : Camille LECAT, Céline MATHIEU, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE

Représentés: Hervé PELLECUER

Excusés:

Absents: Jean-Claude DAUTRY, Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD, Olivier CHARTON

Secrétaire de séance: César VERDIER

Objet: Programme de travaux 2023 Forêt communale de Ventalon en Cévennes - DE_2023_011

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire en 2023 de programmer des services et/ou travaux en forêt communale de Ventalon en Cévennes.

Le montant estimatif du programme 2023 présenté par l'Office National des Forêt – Agence de Lozère est de 1 950 € HT.

Il s'agit des opérations suivantes :

- Panneau double stratifié en bois,
- Pose de mobilier bois et de signalétique bois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Donne un avis favorable aux opérations susmentionnées pour un montant estimatif de 1 950 € HT,
- Inscrit la somme correspondante au budget 2023,
- Demande à l'Office National des Forêts de proposer son devis pour la réalisation des travaux,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à leur exécution.

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

